

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 29 JUIN 2023

Fin des tarifs réglementés du gaz au 1^{er} juillet

La FNCCR et des AODE publient un guide à l'attention des consommateurs

Les contrats de fourniture de gaz au tarif réglementé seront supprimés le 1^{er} juillet 2023. Les consommateurs qui n'auront pas réagi à cette date seront automatiquement basculés vers des contrats à vocation transitoire (offres dites de « bascule »). La FNCCR, attachée au principe de tarifs protecteurs pour les ménages, publie un guide pratique à leur attention, pour les aider à faire les bons choix dans un marché à présent totalement dérégulé. Une action relayée dans les territoires par des adhérents énergie de la Fédération.

Moins de protection et plus de vigilance

La fin des tarifs réglementés de vente de gaz (TRVG) donne désormais le champ libre aux fournisseurs de gaz naturel. Les associations de consommateurs, tout comme la FNCCR, redoutent ainsi l'essor d'une « jungle » d'offres pas nécessairement transparentes, dans laquelle les consommateurs risquent de se noyer.

Sur près de 11 millions de clients en gaz, plus de deux millions de Français seraient encore concernés par ces contrats régulés par les pouvoirs publics qui ont constitué jusqu'alors le véritable et le plus sûr bouclier face à la hausse des prix du gaz. En outre, de nombreux consommateurs disposent de contrats non réglementés mais dont les prix sont indexés sur le TRVG. Ces derniers devront donc faire preuve de la plus grande vigilance quant aux nouvelles modalités d'indexation de ces offres de fourniture.

Notons que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie depuis peu un prix de référence du gaz et qu'un comparateur des offres est mis à la disposition par le Médiateur national de l'énergie (MNE). Cependant, le critère prix, s'il est fondamental, n'est pas le seul paramètre à prendre en compte pour opérer un choix avisé.

Le guide mis à disposition par les FNCCR et ses adhérents dans les territoires, au plus près des consommateurs, vise ainsi à apporter les informations essentielles pour opérer des choix éclairés et éviter certains pièges. À titre d'illustration, la FNCCR invite les consommateurs à ne pas céder aux propositions commerciales de certains fournisseurs, qui les inciteraient à quitter le tarif réglementé de l'électricité dans le cadre d'offre packagée gaz/électricité. En effet, il est indispensable de rappeler que les tarifs réglementés de vente constituent la meilleure protection des consommateurs face à certaines dérives contractuelles, comme en témoigne le développement remarquable des pratiques contestables de certains fournisseurs dans le cadre de la récente crise des prix de l'énergie.



Téléchargez le guide de la FNCCR ici : <https://www.fnccr.asso.fr/article/la-fnccr-et-des-aode-publient-un-guide-a-lattention-des-consommateurs/>

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91



La FNCCR : les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.